L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DU CONSEIL GENERAL — NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 2 AOUT 1849.

Imprimé et publié par
MAGNE & WESSE.
No. 83, rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS:
JEUDI MATIN, 2 AOUT 1849.

AVIS.

☞ PERSONNE n'est autorisé à recevoir ou acquitter aucun compte pour les propriétaires de l'Abeille, excepté M. E. Duverge, ancien tenteur de la vente, et MM. E. Morton Gildet et De La Neuville, à la Nouvelle Orléans, 3 avril 1849.
MAGNE & WESSE.

TICKET WHIG.

GOUVERNEUR:
ALEXANDRE DEOLOUET.

LIEUTENANT-GOUVERNEUR:
DUNCAN F. KENNER.

AUDITEUR DES COMPTES:
LOUIS BORDELON.

CONGRES.

PREMIER DISTRICT:
O. P. JACKSON.

DEUXIEME DISTRICT.
CHARLES M. CONRAD.

LES ASSERTIONS DEMENTIES PAR LES FAITS.

L'ancienne Constitution mettait quelques entraves à la souveraineté du peuple. Pour être électeur, il était nécessaire de payer une taxe. La dernière de la convention proposa de consacrer le suffrage universel dans la nouvelle Constitution. Cette proposition amena un débat très vif entre les deux partis. Le parti whig s'y opposa énergiquement. Les principaux orateurs y dépensèrent toute leur éloquence, toute la force battue sur ce point.

Voici ce que dit le *Courrier*. La vérité est que le suffrage universel a été accepté sans discussion, sans opposition et sans vote spécial — par les deux partis. C'est un fait de notoriété publique, attesté d'ailleurs par le journal de la Convention.

Il était surtout contre la population de la Nouvelle-Orléans que les orateurs whigs dirigeaient leurs attaques, parce qu'ils voulaient le suffrage universel."

Ce n'est encore faux, de toute fausseté. La vérité attaquée et défendue sans acception de parti, nous en sommes convaincus; mais il est à remarquer, toutefois, que nous pourrions victorieusement renvoyer l'accusation, si nous avions, comme nos adversaires, la manie de faire intervenir partout l'esprit de parti. Ceux qui attaquent le plus vivement la ville, étaient MM. Downs, Brent, Porter, Mayo, Rattil,— tous bons locofocos. Si MM. Emile, Sonie, Marcuy, prirent la défense, c'était avec MM. Rouse, Benjamin, Conrad, Clinborne et Boucoulard. Il n'y a qu'à jeter les yeux sur les *Débats de la Convention* pour voir quels étaient les plus chauds, les plus habiles défenseurs.

MM. Brent et Brazeale, deux locofocos purs sang, proposaient de réduire la représentation de la Nouvelle-Orléans à 16 — Sur l'appel nominal, la question de savoir si l'on rejetterait cette proposition fut décidée affirmativement par 40 voix contre 31 — Or, dans les quarante voix favorables à la ville, en cette circonstance, figuraient 11 locofocos et 26 whigs; sur les 31 dont elle était l'objet, figurent 25 locofocos et 3 whigs.

En vérité chaque jour se commettre de pareilles erreurs, on se demande involontairement si ce ignorance l'est ce mauvaise foi!

LES EAUX SAUVE—Il paraît que par suite de la crue des eaux dans le Mississipi, l'eau passe en quelques endroits par-dessus les ouvrages faits par MM. Surgi et Dunbar, à la cote Sauve. Le Maire a autorisé M. Marrit, ingénieur, à se charger dans le voisinage, à employer tout ce qui lui commander les travaux existants.

PERTE DE LA BARQUE CHARLES BARTLETT—Le capitaine de la barque *Charles Bartlett*, vient de la manière suivante les détails relatifs à la perte de son navire. Ils sont extrêmement douloureux. A deux heures et demie de l'après-midi, me trouvant, dit-il, sur le pont, j'entendis à l'Est un bruit sourd comme du tonnerre. J'écoutai et je regardai. Comme qui était au gouvernail, voyant que j'étais une grande attention au bruit, regardait dans la même position—ceux de l'accusation à droite du tribunal, ceux de la défense à gauche.

On continue à interroger les témoins de la défense. Le premier appelé est le recorder Génois.

M. COLLENS—Connaissez-vous Charles Rogers?

M. GENOIS—Je connais un individu de ce nom qui tient une auberge.

M. COLLENS—Décrivez-nous-le?

M. GENOIS—C'est un petit homme vigoureux.

M. COLLENS—De quelle réputation jouit-il?

M. GENOIS—Je crois que....

M. DUPOUX—Le témoin ne doit pas exprimer son opinion personnelle.

M. COLLENS.—Eh bien! de quelle réputation jouit-il?

Le témoin est de nouveau interrompu.

M. Collens observe qu'il y a des hommes qui peuvent dans le public pour ce qu'ils sont réellement, c'est-à-dire des hommes qui ne méritent aucune créance. Rogers est classé par la police parmi les voleurs; nous voulons savoir du recorder Génois, ce que c'est que cet homme. L'objet de ma question est de savoir si nous pouvons ajouter foi au témoignage de Rogers. C'est une question de véracité, et ce que va dire le recorder Genois n'a d'autre but que d'éclairer le tribunal.

LE COMMISSAIRE.—Cette question a souvent été évoquée, et toutes les décisions sont les mêmes. On ne peut poser qu'une question générale à un témoin, lorsqu'on veut jeter de la défiance sur une déposition précédente. De quelle réputation jouit-il dans le public?

M. PREAUX.—Nous nous soumettons à la décision de la cour. Mais je demanderai à M. Genois si, croirait M. Rogers sous serment!

Les avocats de l'accusation s'opposent de nouveau à la réponse du témoin et la cour les maintient.

M. GENOIS.—Si l'on me demandait si je croirais M. Rogers sous serment, je répondrais que non.

Cette réponse indirecte ne met pas fin au débat. M. Foulhouze prononce quelques mots sur l'incident et prie la cour de mettre un terme à certaines interruptions. M. Warfield lui répond. Il a interrompu M. Foulhouze parce que cet avocat, après la décision du tribunal, a voulu entamer de nouveau le débat.

M. JOSE MORENATI est appelé.

M. COLLENS—Connaissez-vous M. Carreñal?

LE TÉMOIN—Oui. Je me souviens d'une conversation que j'ai eue avec deux de mes amis près de M. Carreño.

Quelle est cette conversation?

Le 22 juillet, entre 7 et 8 heures du soir, je me trouvais à la porte d'un magasin de cigares au coin de la rue St-Louis et du Passage de la Bourse. Antonio Veñi et José Domino Fernandez causaient avec moi. L'un des deux me dit: Voici votre ami Carreño qui vient acheter des cigares. Je répondis: Je voudrais bien appliquer deux ou trois coufflets à cette charogne (carcass). Si le Conducteur que je lui explique la raison pour laquelle j'ai tant de langage, je suis prêt à le faire. C'est tout ce que j'ai dit.

Avez-vous dit cela pour intimider Carreño?

Non, je ne voulais qu'exprimer ce que j'éprouvais. Il s'agissait de choses qui me concernaient personnellement et je ne pensais nullement à Don Carlos de Espana.

Les personnes avec qui vous parliez étaient-elles des amis du conseil?

Je ne le crois pas.

CONTRE-EXAMEN—N'avez-vous pas publié dans *La Patrie* une communication en faveur du conseil général?

LE TÉMOIN—Oui.

A propos de l'affaire Rey?

Oui.

M. COLLENS—Avez-vous signé cet article.

LE TÉMOIN—Oui.

Était-ce par amitié pour le conseil que vous avez écrit cette communication?

Non. Voyant qu'il existait une grande exaspération dans le public, j'ai voulu exprimer mon opinion personnelle.

M. Vitié—Je suis Espagnol.

M. COLLENS—Étiez-vous présent à une conversation qu'a eu lieu entre Moreinati, une autre personne et vous-même?

Le témoin répond d'un mot naturellement: Oui, c'était l'avant-dernier dimanche.

De quoi s'agissait-il entre vous?

Carreño venait d'entrer pour acheter des cigares. Je dis à Moreinati: "Voici votre ami mexicain Carreño". Moreinati répondit: "J'ai envie de lui appliquer deux soufflets", et il m'expliqua ce qu'il ne pouvait exprimer ce désir. C'était, me dit-il, une affaire qui lui était personnelle.

LE COMMISSAIRE—Pourquoi avez-vous dit à Moreinati, en voyant entrer Carreño: "Voici votre ami Carreño!"

REPONSE—Parce que je savais ce qui n'était passé entre Carreño et Moreinati.

M. COLLENS—Nous pourrons obtenir du témoin des éclaircissements sur le différend personnel qui existait entre Moreinati et Carreño, mais je crois que c'est inutile.

M. JUAN GRECY est appelé.

M. Carreño vous a-t-il parlé de la conversation à laquelle viennent de faire allusion les deux témoins précédents!

Il y a environ onze jours, je me trouvais le soir à la porte d'un magasin de cigares. Carreño vint à moi et me dit: "Savez-vous que Manuel Moreinati veut me donner trois ou quatre soufflets!" Je lui demandai pourquoi! Il me parla de certaines choses concernant Moreinati. Il n'y avait pas de témoins lorsque Carreño me parla de la sorte.

Le recorder Seuzeneau prête serment.

Êtes-vous le recorder de la 3ème municipalité?

Oui. Je connais très bien les personnes qui résident dans cette municipalité.

Connaissez-vous Charles Rogers?

Oui.

Que pense-t-on de lui dans le public?

M. DUPOUX.—C'est encore une manière d'éluder la défense légale. Il faut poser la question d'une manière générale.

M. COLLENS.—Je désire savoir du témoin ce qu'il a entendu dire de M. Rogers dans le public?

LE TÉMOIN.—Je n'ai jamais entendu parler de Rogers hors de mon bureau.

Parle-t-on de la réputation des gens dans votre bureau?

Oui.

Vous a-t-on parlé de la réputation de Charles Rogers?

M. DUPOUX.—Je m'oppose à la question. On doit l'adresser sous une autre forme, se borner à la réputation de véracité et non à la réputation générale.

LE JUGE BRIGHT.—La question qui est posée à M. Seuzeneau a pour objet d'affaiblir une déposition précédente. On désire savoir si M. Seuzeneau ajouterait quelque foi à la parole de M. Rogers.

LE TÉMOIN.—Je ne puis pas répondre à cette question. M. Rogers n'est pas connu, c'est un homme obscur....

M. COLLENS.—Que pense-t-on de Rogers?

REPONSE.—Je n'en sais rien; je puis dire ce que je pense personnellement de Rogers; je suis prêt à le faire.

Le débat sur la manière de poser la question au témoin se renouvelle. M. Collens entre dans certaines explications pour montrer la portée de l'interrogatoire qu'il veut faire subir à M. Seuzeneau.

M. DUPOUX.—M. Collens n'a pas le droit de substituer son interprétation de la loi à la loi elle-même. N'est-il pas possible que M. Seuzeneau n'ait entendu parler de Rogers que par ses ennemis. Ce n'est donc pas l'opinion des autres que nous voulons, c'est celle de M. Seuzeneau, d'après ce qu'il sait lui-même. Nous avons tous nos ennemis, et si on leur demandait ce qu'ils pensent de nous, certes ils ne diraient pas des choses très flatteuses.

LE JUGE BRIGHT—La Cour a déjà donné sa décision dans le sens de l'interprétation donnée à la loi par les avocats de l'accusation.

M. Collens tait observer qu'il veut seulement savoir ce que le public pense de M. Rogers.

M. Seuzeneau, comme recorder, doit mieux savoir que d'autres ce que c'est que M. Rogers. Ma question a été posée d'une manière légale. Je désire savoir ce que M. Seuzeneau a entendu dire dans le public de M. Rogers.

LE COMMISSAIRE—Je maintiens de nouveau que la question doit être adressée d'après la forme légale.

M. LARUE—Malgré la décision de la Cour, je crois qu'il n'est permis de citer des autorités qui la contredisent. (M. Larue lit un passage de Starkie pour prouver que la question à poser au témoin est celle ci: *Croyez-vous sous serment tel individu?*)

M. Warfield cite des autorités contraires et plus récentes. La règle établie par Starkie (dans une très vieille édition), n'a d'effet que dans les tribunaux d'Angleterre; ici, en Amérique, elle a été répudiée. Je pourrais citer d'autres autorités; j'ai ici Roscoe et Russell. La chose est claire.

Le commissaire Cohen lit une note explicative placée en présence de l'autorité citée par M. Larue et qui la modifie complètement. D'après cette note, la question à poser au témoin doit se borner à l'*opinion générale* sur l'individu dont on veut affaiblir le témoignage.

M. Collens prend de nouveau la parole.

Le commissaire lit dans Starkie d'autres autorités à l'appui de la décision de la Cour.

Le recorder Seuzeneau se retire sans qu'aucune question lui ait été posée.

On appelle M. Colemas, second du *Mary-Ellen*.

M. Dufour demande que les témoins de la défense soient maintenus séparés.

On fait retirer tous les témoins de la défense qui n'ont pas encore été interrogés; ce sont les matelots formant l'équipage de la goélette *Mary Ellen*. M. Colemas est mis en présence du tribunal.

M. Foothouze demande que le capitaine ne parle pas de vive voix aux témoins, afin qu'ils ne soient pas influencés.

M. DUPOUX—Je désire savoir si M. Hincks est présent. Il nous a promis une liste de l'équipage du *Mary Ellen*.

M. Hincks n'est pas présent.

M. COLLENS est interrogé.

Êtes-vous second du *Mary Ellen*?

Oui, je l'étais au dernier voyage de la goélette.

Quand la goélette a-t-elle fini de prendre son chargement?

Le 4 juillet.

Pourquoi n'êtes-vous pas parti le 4?

J'allais au bureau de la compagnie des remorqueurs. On me dit qu'aucun bateau ne partirait ce jour-là.

Aviez-vous à bord un passager espagnol à votre dernier voyage?

Oui.

Quel homme était-ce?

Un homme de petite taille, qui paraissait âgé de 21 à 22 ans; il était habillé de noir et avait un chapeau de paille de Panama à bords étroits.

Où et quand avez-vous vu cet homme pour la première fois?

C'était le 5 juillet, entre quatre et cinq heures; il vint à bord avec une autre personne qui me paraissait assez vigoureux et qui avait des moustaches noires.

Le reconnaîtriez-vous?

Si je le voyais. (On lui désigne Llorente) C'est un homme qui ressemble à Llorente; je crois que c'est lui. La première personne me demanda si je pouvais prendre un passager pour la Havane. Je lui répondis que nous ne pourrions pas en recevoir, qu'on m'avait donné l'ordre de refuser ceux qui se présenteraient. La goélette a quitté son mouillage, près de la Place d'Armes, à sept heures du soir et est allée s'amarrer à un wharf de la Troisième Municipalité, vis à vis de la Prerie à coton. Le remorqueur nous a pris à neuf heures du soir. Il y a eu un retard occasionné par l'absence du caissier. J'ai vu ce dernier revenir à bord. Deux nègres l'accompagnaient pour ses effets. Dès que le cuisinier fut à bord, le capitaine donna l'ordre de démarrer. Cette manœuvre jeta au large la presque déjà goélette. Trois minutes environ après que le cuisinier fut arrivé, le passager dont je viens de parler fit son apparition. Je l'ai vu. Il était soutenu sous les épaules par deux personnes, deux amis, je pense. Ceux-ci le poussèrent à bord, et je le vis dans la cabine dix minutes après. Je ne lui adressai pas la parole. Il était assis au bout d'une table, et le capitaine McConnell se trouvait à l'autre extrémité, examinant des papiers, un passeport, ce me semble. J'y vis le nom de Romero. Ce passager a toujours joui de sa pleine liberté. Il est monté sur le pont la nuit même de notre départ, avant dix heures.

Le lendemain, entre 7 et 8 heures du matin, nous prîmes un pilote à la Balize; nous étions à la passe du Sud-Ouest. Le pilote resta près de deux heures à bord; la goélette était à environ vingt pieds à l'arrière du remorqueur; le pilote s'y est embarqué pour retourner à la station. Pendant toute la matinée, et alors que le mesmer était près de nous, le passager se montra sur le pont. Nous avons fait la traversée en onze jours. En arrivant à la Balize, nous jetâmes l'ancre à la Quarantaine. Nous y restâmes six jours; le passager n'a pas quitté la goélette pendant ce temps; il ne le pouvait pas. Nous avons déchargé à la Quarantaine et nous y avons pris un nouveau chargement. L'embarquement et le déchargement s'opèrent au moyen de bateaux. Notre quarantaine n'était pas achevée avant notre départ. Trente minutes avant notre départ, je reçoud coudoiant notre passager a bord d'un brick américain, l'*Andrew Ring*, de New-York, qui était aussi en quarantaine.

CONTRE-EXAMEN—On demande au témoin s'il parle l'espagnol. Il répond qu'il le comprend, mais qu'il ne le parle pas très bien.

M. WARFIELD—*Que ha dicho à Vm. este pasagero!*

LE TÉMOIN—C'est pour moi du latin.

M. DUPOUX—Nous prendrons peut-être mal l'espagnol. Je désire que M. Colemas, qui est présent, pose la question au témoin.

M. GOMEZ—*Habeis entendido lo que le ha dicho Vm. al pasagero?*

Le témoin rend, en mauvais espagnol, la réponse qu'il a faite à la personne qui s'était présentée; il répète cette réponse en anglais, à la demande de M. Warfield. La voici: "*Nous ne prenons pas de passagers.*"

M. WARFIELD—Quel fret avez-vous pris le 4 juillet?

Une cause de plusieurs *dusters*. C'est tout ce que nous avons pris. Le passager dont j'ai parlé est venu à bord dans l'après-midi. Je crois que j'étais seul à bord; l'équipage était à terre; quant au maître d'hôtel (*steward*) il était peut-être dans la cabine, il était peut-être à terre, je n'en sais rien. Nous nous sommes rendus dans le port de la 3ème Municipalité au coucher du soleil; le *De-Soto* nous remorquait. Le maître d'hôtel avait un aide, un jeune homme de 18 à 19 ans que nommé Domingo. La personne qui m'a parlé du passage est présente; je ne sais qu'il a fait la traversée avec nous. Il ne m'a pas fait d'observation, lorsque je lui ai dit que nous ne pouvions pas prendre de passagers.—Domingo est présent; il est renfermé avec les autres témoins.

On amène vous lorsque le passager est venu à bord avec les personnes qui l'accompagnaient! Je ne pourrais et vous-même!

On était le groupe, lorsque vous l'avez d'abord aperçu!

La nuit était noire; je ne pouvais voir qu'à une distance de 30 ou 50 pieds.

Les compagnons du passager le soutenaient-ils!

Oui, par les bras, il le *passaient* à bord (*they passed him on board.*)

Ces personnes marchaient-elles vite!

Oui, le remorqueur avait déjà sonné sa cloche.

Comment le passager a-t-il été *jeté* à bord!

Nous avions sur le pont des barilles de lard; on l'y mitent on le conduisit ensuite dans la cabine; cette cabine est au pied de l'escalier du pont. Cinq minutes après je descendis moi-même dans la cabine.

Qu'avez-vous vu dans cette cabine!

Un homme assis au bout d'une table en face du capitaine.

Comment avez-vous pu lire un nom dans le passeport dont vous parlez et que le capitaine avait devant lui!

Le passeport était sur la table ;j'ai pu y lire un nom, rien que cela. J'ai reconnu les armes d'Espagne. Le passeport était écrit en espagnol; une partie était imprimée. Il se trouvait étendu sur la table.

Pourquoi avez-vous lu ce passeport!

Les passports me sont livrés; je dois les lire.

Combien de temps êtes-vous resté dans la cabine!

Trois ou quatre minutes, puis je suis remonté sur le pont.

Le passager et le capitaine ont-ils parlé en votre présence!

Oui, ils parlaient en espagnol.

Le passager avait-il gardé son chapeau!

Je crois que son chapeau était posé sur la table. Peu après, a dix heures, le passager remonta sur le pont.

Qu'avait-on mis les effets du passager!

Je ne lui ai pas vu d'effets.

Avez vous vu une valise au moins!

Non, rien.

L'*Andrew Ring* était-il à l'ancre à la quarantaine lorsque vous y êtes arrivés!

Oui. Le brick *P. Soulé*, de la Nlle-Orléans, l'*Adelaïde*, de New-York, et quelques navires espagnols étaient aussi en quarantaine. Le *P. Soulé* était mouillé à trois ou quatre pieds de moins; l'*Andrew Ring* a environ la même distance, mais du côté de la terre. Nous sommes restés six jours à l'ancre; le capitaine n'a pas quitté le navire pendant ce temps et personne n'est venu à bord.

Qui conduisit votre passager à bord de l'*Andrew Ring* trente minutes avant votre départ!

Le second *mate* et quelques matelots. Le capitaine avait donné l'ordre de l'y mener parce que nous ne pouvions pas le débarquer à cause des règlements de la quarantaine.

Savez-vous les mesures qui avaient été prises pour transborder cet homme!

Non, on transborde souvent des passagers.

Savez-vous comment il se fait que votre passager ait été transbordé!

Non, mais je sais que cela se pratique.

Connaissez vous le pilote qui vous a pris à la Balize pour vous faire franchir la barre!

Non.

LE CONTRE-EXAMEN—Vous avez dû, que le passager en entrant dans la cabine, paraissait réellement! n'est entendu parler de Rogers que par ses ennemis. Ce n'est donc pas l'opinion des autres que nous voulons, c'est celle de M. Seuzeneau, d'après ce qu'il sait lui-même. Nous avons tous nos ennemis, et si on leur demandait ce qu'ils pensent de nous, certes ils ne diraient pas des choses très flatteuses.

LE JUGE BRIGHT—La Cour a déjà donné sa décision dans le sens de l'interprétation donnée à la loi par les avocats de l'accusation.

M. Collens tait observer qu'il veut seulement savoir ce que le public pense de M. Rogers.

M. Seuzeneau, comme recorder, doit mieux savoir que d'autres ce que c'est que M. Rogers. Ma question a été posée d'une manière légale. Je désire savoir ce que M. Seuzeneau a entendu dire dans le public de M. Rogers.

LE COMMISSAIRE—Je maintiens de nouveau que la question doit être adressée d'après la forme légale.

M. LARUE—Malgré la décision de la Cour, je crois qu'il n'est permis de citer des autorités qui la contredisent. (M. Larue lit un passage de Starkie pour prouver que la question à poser au témoin est celle ci: *Croyez-vous sous serment tel individu?*)

M. Warfield cite des autorités contraires et plus récentes. La règle établie par Starkie (dans une très vieille édition), n'a d'effet que dans les tribunaux d'Angleterre; ici, en Amérique, elle a été répudiée. Je pourrais citer d'autres autorités; j'ai ici Roscoe et Russell. La chose est claire.

Le commissaire Cohen lit une note explicative placée en présence de l'autorité citée par M. Larue et qui la modifie complètement. D'après cette note, la question à poser au témoin doit se borner à l'*opinion générale* sur l'individu dont on veut affaiblir le témoignage.

M. Collens prend de nouveau la parole.

Le commissaire lit dans Starkie d'autres autorités à l'appui de la décision de la Cour.

Le recorder Seuzeneau se retire sans qu'aucune question lui ait été posée.

On appelle M. Colemas, second du *Mary-Ellen*.

M. Dufour demande que les témoins de la défense soient maintenus séparés.

On fait retirer tous les témoins de la défense qui n'ont pas encore été interrogés; ce sont les matelots formant l'équipage de la goélette *Mary Ellen*. M. Colemas est mis en présence du tribunal.

M. Foothouze demande que le capitaine ne parle pas de vive voix aux témoins, afin qu'ils ne soient pas influencés.

M. DUPOUX—Je désire savoir si M. Hincks est présent. Il nous a promis une liste de l'équipage du *Mary Ellen*.

M. Hincks n'est pas présent.

M. COLLENS est interrogé.

Êtes-vous second du *Mary Ellen*!

Oui, je l'étais au dernier voyage de la goélette.

Quand la goélette a-t-elle fini de prendre son chargement!

Le 4 juillet.

Pourquoi n'êtes-vous pas parti le 4!

J'allais au bureau de la compagnie des remorqueurs. On me dit qu'aucun bateau ne partirait ce jour-là.

Aviez-vous à bord un passager espagnol à votre dernier voyage!

Oui.

Quel homme était-ce!

Un homme de petite taille, qui paraissait âgé de 21 à 22 ans; il était habillé de noir et avait un chapeau de paille de Panama à bords étroits.

Où et quand avez-vous vu cet homme pour la première fois!

C'était le 5 juillet, entre quatre et cinq heures; il vint à bord avec une autre personne qui me paraissait assez vigoureux et qui avait des moustaches noires.

Le reconnaîtriez-vous!

Si je le voyais. (On lui désigne Llorente) C'est un homme qui ressemble à Llorente; je crois que c'est lui. La première personne me demanda si je pouvais prendre un passager pour la Havane. Je lui répondis que nous ne pourrions pas en recevoir, qu'on m'avait donné l'ordre de refuser ceux qui se présenteraient. La goélette a quitté son mouillage, près de la Place d'Armes, à sept heures du soir et est allée s'amarrer à un wharf de la Troisième Municipalité, vis à vis de la Prerie à coton. Le remorqueur nous a pris à neuf heures du soir. Il y a eu un retard occasionné par l'absence du caissier. J'ai vu ce dernier revenir à bord. Deux nègres l'accompagnaient pour ses effets. Dès que le cuisinier fut à bord, le capitaine donna l'ordre de démarrer. Cette manœuvre jeta au large la presque déjà goélette. Trois minutes environ après que le cuisinier fut arrivé, le passager dont je viens de parler fit son apparition. Je l'ai vu. Il était soutenu sous les épaules par deux personnes, deux amis, je pense. Ceux-ci le poussèrent à bord, et je le vis dans la cabine dix minutes après. Je ne lui adressai pas la parole. Il était assis au bout d'une table, et le capitaine McConnell se trouvait à l'autre extrémité, examinant des papiers, un passeport, ce me semble. J'y vis le nom de Romero. Ce passager a toujours joui de sa pleine liberté. Il est monté sur le pont la nuit même de notre départ, avant dix heures.

Le lendemain, entre 7 et 8 heures du matin, nous prîmes un pilote à la Balize; nous étions à la passe du Sud-Ouest. Le pilote resta près de deux heures à bord; la goélette était à environ vingt pieds à l'arrière du remorqueur; le pilote s'y est embarqué pour retourner à la station. Pendant toute la matinée, et alors que le mesmer était près de nous, le passager se montra sur le pont. Nous avons fait la traversée en onze jours. En arrivant à la Balize, nous jetâmes l'ancre à la Quarantaine. Nous y restâmes six jours; le passager n'a pas quitté la goélette pendant ce temps; il ne le pouvait pas. Nous avons déchargé à la Quarantaine et nous y avons pris un nouveau chargement. L'embarquement et le déchargement s'opèrent au moyen de bateaux. Notre quarantaine n'était pas achevée avant notre départ. Trente minutes avant notre départ, je reçoud coudoiant notre passager a bord d'un brick américain, l'*Andrew Ring*, de New-York, qui était aussi en quarantaine.

CONTRE-EXAMEN—On demande au témoin s'il parle l'espagnol. Il répond qu'il le comprend, mais qu'il ne le parle pas très bien.

M. WARFIELD—*Que ha dicho à Vm. este pasagero!*

LE TÉMOIN—C'est pour moi du latin.

M. DUPOUX—Nous prendrons peut-être mal l'espagnol. Je désire que M. Colemas, qui est présent, pose la question au témoin.

M. GOMEZ—*Habeis entendido lo que le ha dicho Vm. al pasagero?*

Le témoin rend, en mauvais espagnol, la réponse qu'il a faite à la personne qui s'était présentée; il répète cette réponse en anglais, à la demande de M. Warfield. La voici: "*Nous ne prenons pas de passagers.*"

M. WARFIELD—Quel fret avez-vous pris le 4 juillet!

Une cause de plusieurs *dusters*. C'est tout ce que nous avons pris. Le passager dont j'ai parlé est venu à bord dans l'après-midi. Je crois que j'étais seul à bord; l'équipage était à terre; quant au maître d'hôtel (*steward*) il était peut-être dans la cabine, il était peut-être à terre, je n'en sais rien. Nous nous sommes rendus dans le port de la 3ème Municipalité au coucher du soleil; le *De-Soto* nous remorquait. Le maître d'hôtel avait un aide, un jeune homme de 18 à 19 ans que nommé Domingo. La personne qui m'a parlé du passage est présente; je ne sais qu'il a fait la traversée avec nous. Il ne m'a pas fait d'observation, lorsque je lui ai dit que nous ne pouvions pas prendre de passagers.—Domingo est présent; il est renfermé avec les autres témoins.

On amène vous lorsque le passager est venu à bord avec les personnes qui l'accompagnaient! Je ne pourrais et vous-même!

On était le groupe, lorsque vous l'avez d'abord aperçu!

La nuit était noire; je ne pouvais voir qu'à une distance de 30 ou 50 pieds.

Les compagnons du passager le soutenaient-ils!

Oui, par les bras, il le *passèrent* à bord (*they passed him on board.*)

Ces personnes marchaient-elles vite!

Oui, le remorqueur avait déjà sonné sa cloche.

Comment le passager a-t-il été *jeté* à bord!

Nous avions sur le pont des barilles de lard; on l'y mitent on le conduisit ensuite dans la cabine; cette cabine est au pied de l'escalier du pont. Cinq minutes après je descendis moi-même dans la cabine.

Qu'avez-vous vu dans cette cabine!

Un homme assis au bout d'une table en face du capitaine.

Comment avez-vous pu lire un nom dans le passeport dont vous parlez et que le capitaine avait devant lui!

Le passport était sur la table ;j'ai pu y lire un nom, rien que cela. J'ai reconnu les armes d'Espagne. Le passeport était écrit en espagnol; une partie était imprimée. Il se trouvait étendu sur la table.

Pourquoi avez-vous lu ce passeport!

Les passports me sont livrés; je dois les lire.

Combien de temps êtes-vous resté dans la cabine!

Trois ou quatre minutes, puis je suis remonté sur le pont.

Le passager et le capitaine ont-ils parlé en votre présence!

Oui, ils parlaient en espagnol.

Le passager avait-il gardé son chapeau!

Je crois que son chapeau était posé sur la table. Peu après, a dix heures, le passager remonta sur le pont.

Qu'avait-on mis les effets du passager!

Je ne lui ai pas vu d'effets.

Avez vous vu une valise au moins!

Non, rien.

L'*Andrew Ring* était-il à l'ancre à la quarantaine lorsque vous y êtes arrivés!

Oui. Le brick *P. Soulé*, de la Nlle-Orléans, l'*Adelaïde*, de New-York, et quelques navires espagnols étaient aussi en quarantaine. Le *P. Soulé* était mouillé à trois ou quatre pieds de moins; l'*Andrew Ring* a environ la même distance, mais du côté de la terre. Nous sommes restés six jours à l'ancre; le capitaine n'a pas quitté le navire pendant ce temps et personne n'est venu à bord.

Qui conduisit votre passager à bord de l'*Andrew Ring* trente minutes avant votre départ!

Le second *mate* et quelques matelots. Le capitaine avait donné l'ordre de l'y mener parce que nous ne pouvions pas le débarquer à cause des règlements de la quarantaine.

Savez-vous les mesures qui avaient été prises pour transborder cet homme!

Non, on transborde souvent des passagers.

Savez-vous comment il se fait que votre passager ait été transbordé!

Non, mais je sais que cela se pratique.

Connaissez vous le pilote qui vous a pris à la Balize pour vous faire franchir la barre!

Non.

LE COMMISSAIRE—Vous avez dû que le passager en entrant dans la cabine paraissait réellement! n'est entendu parler de Rogers que par ses ennemis. Ce n'est donc pas l'opinion des autres que nous voulons, c'est celle de M. Seuzeneau, d'après ce qu'il sait lui-même. Nous avons tous nos ennemis, et si on leur demandait ce qu'ils pensent de nous, certes ils ne diraient pas des choses très flatteuses.

LE JUGE BRIGHT—La Cour a déjà donné sa décision dans le sens de l'interprétation donnée à la loi par les avocats de l'accusation.

M. Collens tait observer qu'il veut seulement savoir ce que le public pense de M. Rogers.

M. Seuzeneau, comme recorder, doit mieux savoir que d'autres ce que c'est que M. Rogers. Ma question a été posée d'une manière légale. Je désire savoir ce que M. Seuzeneau a entendu dire dans le public de M. Rogers.

LE COMMISSAIRE—Je maintiens de nouveau que la question doit être adressée d'après la forme légale.

M. LARUE—Malgré la décision de la Cour, je crois qu'il n'est permis de citer des autorités qui la contredisent. (M. Larue lit un passage de Starkie pour prouver que la question à poser au témoin est celle ci: *Croyez-vous sous serment tel individu?*)

M. Warfield cite des autorités contraires et plus récentes. La règle établie par Starkie (dans une très vieille édition), n'a d'effet que dans les tribunaux d'Angleterre; ici, en Amérique, elle a été répudiée. Je pourrais citer d'autres autorités; j'ai ici Roscoe et Russell. La chose est claire.

Le commissaire Cohen lit une note explicative placée en présence de l'autorité citée par M. Larue et qui la modifie complètement. D'après cette note, la question à poser au témoin doit se borner à l'*opinion générale* sur l'individu dont on veut affaiblir le témoignage.

M. Collens prend de nouveau la parole.

Le commissaire lit dans Starkie d'autres autorités à l'appui de la décision de la Cour.

Le recorder Seuzeneau se retire sans qu'aucune question lui ait été posée.

On appelle M. Colemas, second du *Mary-Ellen*.

M. Dufour demande que les témoins de la défense soient maintenus séparés.

On fait retirer tous les témoins de la défense qui n'ont pas encore été interrogés; ce sont les matelots formant l'équipage de la goélette *Mary Ellen*. M. Colemas est mis en présence du tribunal.

M. Foothouze demande que le capitaine ne parle pas de vive voix aux témoins, afin qu'ils ne soient pas influencés.

M. DUPOUX—Je désire savoir si M. Hincks est présent. Il nous a promis une liste de l'équipage du *Mary Ellen*.

M. Hincks n'est pas présent.

M. COLLENS est interrogé.

Êtes-vous second du *Mary Ellen*!

Oui, je l'étais au dernier voyage de la goélette.

Quand la goélette a-t-elle fini de prendre son chargement!

Le 4 juillet.

Pourquoi n'êtes-vous pas parti le 4!

J'allais au bureau de la compagnie des remorqueurs. On me dit qu'aucun bateau ne partirait ce jour-là.

Aviez-vous à bord un passager espagnol à votre dernier voyage!

Oui.

Quel homme était-ce!

Un homme de petite taille, qui paraissait âgé de 21 à 22 ans; il était habillé de noir et avait un chapeau de paille de Panama à bords étroits.

Où et quand avez-vous vu cet homme pour la première fois!

C'était le 5 juillet, entre quatre et cinq heures; il vint à bord avec une autre personne qui me paraissait assez vigoureux et qui avait des moustaches noires.

Le reconnaîtriez-vous!

Si je le voyais. (On lui désigne Llorente) C'est un homme qui ressemble à Llorente; je crois que c'est lui. La première personne me demanda si je pouvais prendre un passager pour la Havane. Je lui répondis que nous ne pourrions pas en recevoir, qu'on m'avait donné l'ordre de refuser ceux qui se présenteraient. La goélette a quitté son mouillage, près de la Place d'Armes, à sept heures du soir et est allée s'amarrer à un wharf de la Troisième Municipalité, vis à vis de la Prerie à coton. Le remorqueur nous a pris à neuf heures du soir. Il y a eu un retard occasionné par l'absence du caissier. J'ai vu ce dernier revenir à bord. Deux nègres l'accompagnaient pour ses effets. Dès que le cuisinier fut à bord, le capitaine donna l'ordre de démarrer. Cette manœuvre jeta au large la presque déjà goélette. Trois minutes environ après que le cuisinier fut arrivé, le passager dont je viens de parler fit son apparition. Je l'ai vu. Il était soutenu sous les épaules par deux personnes, deux amis, je pense. Ceux-ci le poussèrent à bord, et je le vis dans la cabine dix minutes après. Je ne lui adressai pas la parole. Il était assis au bout d'une table, et le capitaine McConnell se trouvait à l'autre extrémité, examinant des papiers, un passeport, ce me semble. J'y vis le nom de Romero. Ce passager a toujours joui de sa pleine liberté. Il est monté sur le pont la nuit même de notre départ, avant dix heures.

Le lendemain, entre 7 et 8 heures du matin, nous prîmes un pilote à la Balize; nous étions à la passe du Sud-Ouest. Le pilote resta près de deux heures à bord; la goélette était à environ vingt pieds à l'arrière du remorqueur; le pilote s'y est embarqué pour retourner à la station. Pendant toute la matinée, et alors que le mesmer était près de nous, le passager se montra sur le pont. Nous avons fait la traversée en onze jours. En arrivant à la Balize, nous jetâmes l'ancre à la Quarantaine. Nous y restâmes six jours; le passager n'a pas quitté la goélette pendant ce temps; il ne le pouvait pas. Nous avons déchargé à la Quarantaine et nous y avons pris un nouveau chargement. L'embarquement et le déchargement s'opèrent au moyen de bateaux. Notre quarantaine n'était pas achevée avant notre départ. Trente minutes avant notre départ, je reçoud coudoiant notre passager a bord d'un brick américain, l'*Andrew Ring*, de New-York, qui était aussi en quarantaine.

CONTRE-EXAMEN—On demande au témoin s'il parle l'espagnol. Il répond qu'il le comprend, mais qu'il ne le parle pas très bien.

M. WARFIELD—*Que ha dicho à Vm. este pasagero!*

LE TÉMOIN—C'est pour moi du latin.

M. DUPOUX—Nous prendrons peut-être mal l'espagnol. Je désire que M. Colemas, qui est présent, pose la question au témoin.

M. GOMEZ—*Habeis entendido lo que le ha dicho Vm. al pasagero?*

Le témoin rend, en mauvais espagnol, la réponse qu'il a faite à la personne qui s'était présentée; il répète cette réponse en anglais, à la demande de M. Warfield. La voici: "*Nous ne prenons pas de passagers.*"

M. WARFIELD—Quel fret avez-vous pris le 4 juillet!

Une cause de plusieurs *dusters*. C'est tout ce que